

Le projet de budget 2024 s'élève à 19 764 721,14 € : il comprend une section de fonctionnement de 15 090 500,86 € et une section d'investissement de 4 674 220,28 €. Il tient compte des résultats de l'exercice 2023 du budget principal. Le projet de budget 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses.

Investissements prévus pour 2024 :

- Frais d'études pour 1 126 006, 86 €

concernant principalement les études du pôle culturel, ainsi que des relevés des bâtiments communaux pour établir des plans, mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville, la maison de la santé, la poursuite des études pour travaux de l'église, le démarrage des travaux du Pôle Gare

- Travaux sur la voirie et les réseaux pour 280 000 € :

- Réfection de la rue Paul Fort
- Place de parking face aux commerces rue de la Marne
- Divers travaux sur les chaussées
- Mobilier urbain et signalisation

- Achats de licences, logiciels et matériel informatique et renouvellement du parc informatique pour le bon fonctionnement des services municipaux pour un montant de 93 000 €

- Travaux d'agencement de terrains : plantation d'arbustes sur la commune, création d'un parc canin, création de plusieurs jardinières, mise en place d'arrosage automatique à divers endroits pour un montant de 125 500 €

- Travaux à l'Hôtel de Ville pour 215 000 € : réaménagement du RDC de la mairie

- Travaux dans les bâtiments scolaires et les accueils pour 67 600 € : Poursuite des travaux d'entretien avec des changements de faux plafonds, peintures dans certaines écoles, travaux de remplacement de portails, de menuiseries etc...

- Travaux dans les autres bâtiments publics pour 1 177 400 € avec notamment la poursuite des travaux de restauration de l'église, l'aménagement de la maison de la santé, divers travaux à la cuisine centrale et à la Maison de l'enfance, l'entretien dans les bâtiments et logements communaux etc...

- Travaux d'installations générales pour 30 000 € : Remplacements de certaines alarmes anti-intrusion, installation d'une borne électrique et divers travaux.

- Achats de véhicules pour 40 000 € dont d'un camion pour le remplacement d'un autre.

- Achats de matériels divers pour 42 000 € concernant tous les services municipaux.

- Subvention d'équipement versée à la CAPV pour la participation à l'aménagement de la ZAC d'Ézanville pour un montant de 333 334 € par an jusqu'en 2029.

Pas d'augmentation des taux d'imposition

Les taux seront les mêmes que pour l'année 2023 :

- Taxe foncière (bâti) : 32,99 %

- Taxe foncière (non bâti) : 70,66 %

- Taxe d'habitation : 13,43 %

Pour rappel, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux communal est de 15,81 % et celui du département de 17,18 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 32,99 %.

